



**OBJECTIF -10% DE PRÉLÈVEMENT DE LA
RESSOURCE EN EAU SUR LES TERRITOIRES
10 MESURES IMMÉDIATES ET MOYEN TERME
APPLICABLES DANS NOS COLLECTIVITÉS**





AVANT-PROPOS

32

soit le nombre de jours sans véritable pluie en France entre janvier et février 2023. Les précipitations de l'hiver n'ont pas permis de recharger 75% des nappes phréatiques qui se trouvent à des niveaux bas.

Ce nouveau record historique plus qu'alarmant a conduit le Président de la République, Emmanuel Macron, à appeler à un « plan de sobriété » pour l'eau et le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu, à demander aux comités départementaux de ressource en eau de prendre les décisions qui s'imposent en matière de restriction d'eau. S'inspirant des solutions issues des territoires, **AMORCE propose 10 mesures de court et moyen terme applicables dans les collectivités pour limiter la pression sur la ressource sur l'ensemble des usages.**

Tirant les leçons d'un été 2022 ayant particulièrement marqué les esprits par une sécheresse inédite, AMORCE avait rassemblé en septembre dernier 70 collectivités adhérentes afin d'identifier et faire ressortir 10 mesures à préconiser immédiatement pour économiser l'eau sur l'ensemble des usages et ainsi anticiper les conséquences dévastatrices d'une nouvelle sécheresse annoncée.

Les mesures et les leviers d'actions des collectivités apparaissent par ordre de priorité selon l'avis du groupe de travail, mais des priorisations locales sont à redéfinir en fonction des enjeux propres à chaque territoire.

10 mesures pour les collectivités en deux temps

Le document propose des pistes d'actions à mettre œuvre par les collectivités à court terme car il y a urgence à agir face au risque de sécheresse à répétition.

Pour aller plus loin, il propose également des actions à moyen terme qui sont aussi essentielles pour **atteindre l'objectif minimum de -10% des prélèvements fixés dans le Plan Eau** et entamer une transition durable vers la sobriété des territoires.

Cette synthèse n'est pas un travail exhaustif de toutes les opérations qui participent à l'adaptation et la résilience de la gestion de l'eau des territoires. Des compléments peuvent être apportées notamment par des actions de :

- Renforcement de la gouvernance et planification de l'eau à l'échelle des bassins versant via les CLE et les SAGE ;
- Amélioration de la connaissance en lien avec le changement climatique ;
- Diversification des ressources et d'interconnexion des réseaux ;
- Lutte contre l'artificialisation des sols ;
- Renaturation des cours d'eau ;
- ...

Ce plan de sobriété concerne les usages principaux que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire et sur lesquels les collectivités peuvent agir dès à présent pour contribuer à l'effort de sobriété nationale.



SOMMAIRE

PLAN SOBRIETE EAU COLLECTIVITES	4
MESURE 1 : SUIVRE LES PRELEVEMENTS	5
<i>Action immédiate : Identifier les consommateurs et prélèvements principaux du territoire et communiquer sur le suivi du niveau des ressources</i>	5
<i>Action à moyen terme : Modéliser de la ressource et déterminer les volumes prélevables</i>	5
MESURE 2 : PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	6
<i>Action immédiate : Engager une campagne de recherche de fuites des réseaux.....</i>	6
<i>Action à moyen terme : Mettre en place une gestion patrimoniale performante et durable</i>	7
MESURE 3 : USAGES DOMESTIQUES	7
<i>Action immédiate : Organiser une distribution de kits d'économie d'eau et l'accompagner d'une sensibilisation adaptée.....</i>	7
<i>Action à moyen terme : Réaliser un suivi des fuites après compteur avec déploiement de compteurs intelligents.....</i>	8
MESURE 4 : BATIMENTS PUBLICS	9
<i>Action immédiate : Établir un bilan des consommations des usages publics.....</i>	9
<i>Action à moyen terme : Mettre en œuvre une gestion optimisée des flux (fuites, équipements, ENC).....</i>	9
MESURE 5 : ARROSAGE DES ESPACES VERTS.....	10
<i>Action immédiate : Mettre en place de dispositifs d'arrosage optimisés (Goutte à goutte / programmation)</i>	10
<i>Action à moyen terme : Choisir des variétés moins consommatrices d'eau.....</i>	11
MESURE 6 : RECOURS AUX EAUX NON CONVENTIONNELLES (ENC).....	11
<i>Action immédiate : Lancer une étude d'opportunité de réutilisation d'eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, vidange de piscine, eaux pluviales...) sur du multiusages.....</i>	11
<i>Action à moyen terme : Engager des projets de multi-usage d'ENC (arrosage, lavage voirie, lavage véhicules, hydrocurage des réseaux d'assainissement...).....</i>	12
MESURE 7 : TARIFICATION INCITATIVE	13
<i>Action immédiate : Tester les seuils d'alerte de surconsommation pour sensibiliser auprès des usagers domestiques.....</i>	13
<i>Action à moyen terme : Délibérer une tarification environnementale de l'eau.....</i>	13
MESURE 8 : USAGES INDUSTRIELS.....	14
<i>Action immédiate : Réunir les entreprises pour partager les démarches déjà réalisées</i>	14
<i>Action à moyen terme : Accompagner les acteurs dans réduction des consommations & la REUSE</i>	15
MESURE 9 : USAGES AGRICOLES	15
<i>Action immédiate : Faire un bilan partagé de la dernière sécheresse et sensibiliser sur les tendances de l'année 2023</i>	16
<i>Action à moyen terme : Accompagner la filière agricole dans son changement de pratiques</i>	16
<i>Pour aller plus loin : Favoriser l'amendement organique des sols à partir du retour aux sols des boues de station de traitement des eaux usées pour améliorer la capacité d'infiltration des sols</i>	17
MESURE 10 : GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES	18
<i>Action immédiate : Distribuer des cuves de récupération d'eau de pluie</i>	18
<i>Action à moyen terme : Mener des opérations de désimperméabilisation pour favoriser la recharge de nappes</i>	19



PLAN SOBRIETE EAU COLLECTIVITES



SÉCHERESSE

QUELLES SOBRIÉTÉS DES USAGES DE L'EAU ? COMMENT PRÉSERVER LA RESSOURCE ?

10 MESURES IMMÉDIATES ET ACTIONS MOYEN TERME APPLICABLES DANS NOS COLLECTIVITÉS

SUIVRE LES PRÉLÈVEMENTS



1
Immédiate : Identifier les consommateurs et prélèvements principaux du territoire
Moyen terme : Modélisation de la ressource et détermination des volumes prélevables

PERFORMANCE RÉSEAUX



2
Immédiate : Engager une campagne de recherche de fuites
Moyen terme : Mettre en place une gestion patrimoniale performante et durable

USAGES DOMESTIQUES



3
Immédiate : Distribution de kits d'économie d'eau accompagnée d'une sensibilisation
Moyen terme : Suivi des fuites après compteur avec déploiement de compteurs intelligents

BÂTIMENTS PUBLICS



4
Immédiate : Etablir un bilan des consommations des usages publics
Moyen terme : Mise en œuvre d'une gestion optimisée des flux (fuites, équipements, ENC)

ARROSAGE ESPACES VERTS



5
Immédiate : Mise en place de dispositifs optimisés (Goutte à goutte / programmation)
Moyen terme : Faire évoluer vers des variétés moins consommatrices d'eau

REUSE EAUX NON CONVENTIONNELLES



6
Immédiate : Lancer une étude d'opportunité de réutilisation ENC sur multi-usages
Moyen terme : ENC pour arrosage, lavage véhicules & voirie, hydrocurage

TARIFICATION INCITATIVE



7
Immédiate : Tester les seuils d'alerte de surconsommation pour sensibiliser
Moyen terme : Délibérer une tarification sociale et environnementale de l'eau

USAGES INDUSTRIELS



8
Immédiate : Réunir les entreprises pour partager les démarches déjà réalisées
Moyen terme : accompagner les acteurs dans réduction des consommations & le REUSE

USAGES AGRICOLES



9
Immédiate : Réaliner bilan partagé de la sécheresse
Moyen terme : Accompagner la filière agricole dans son changement de pratiques

GESTION EAUX PLUVIALES



10
Immédiate : Distribution de cuves de récupération d'eau de pluie aux usagers
Moyen terme : Actions de déconnexion à la parcelle

ACTIONS ISSUES DES 70 PROPOSITIONS DES 60 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Mesure 1 : Suivre les prélèvements

Contenu de l'action :

Action immédiate : Identifier les consommateurs et prélèvements principaux du territoire et communiquer sur le suivi du niveau des ressources

Une fine connaissance des consommateurs et préleveurs principaux de son territoire est un préalable à la réflexion de la répartition des volumes par usages, mais aussi une garantie de définir des actions ciblées de sobriété cohérentes avec les priorités du territoire. Cette connaissance est essentielle pour faciliter la gestion de la ressource en période de sécheresse.

La collecte des données peut faire intervenir plusieurs sources et demander un travail de consolidation ou d'estimations pour certains usages. Les sources peuvent varier d'un territoire à l'autre en fonction des usages et des études « besoins-ressources » déjà réalisées.

Se rapprocher de structures pour rassembler et consolider les données de prélèvements.

→ Quelles sont les structures concernées ?

- La **Direction Départementale des Territoires (DDT)**, la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** ou les **Agences de l'eau** (fichier des redevances) qui suivent les données de prélèvements notamment autre que pour l'adduction d'eau potable (AEP) : irrigation, industries par exemple ;
- Les **Syndicats d'eau potable** ou les **EPCI compétents en matière d'eau potable** pour les prélèvements AEP et consommations « domestiques » et « assimilées domestiques ». Ces derniers sont déclarés tous les ans dans la base de données SISPEA ;
- Les **Chambres d'agriculture** pour obtenir des données relatives aux exploitations agricoles et réaliser des estimations/consolidations de données de prélèvements pour usages agricoles ;
- Des **Structures de bassin versant** qui peuvent disposer d'outils comme des observatoires ou d'études sur l'eau.

Action à moyen terme : Modéliser de la ressource et déterminer les volumes prélevables

La circulaire du 30 juin 2008 relative à la « résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation » définit la notion de volume prélevable comme le « volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiques satisfaisantes, c'est-à-dire qu'il est compatible avec les orientations fondamentales fixées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et, le cas échéant, avec les objectifs généraux et le règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux ». Elle a pour objectif ensuite la mise en cohérence entre les autorisations de prélèvements et des volumes prélevables.

L'étude « volume prélevable » se base sur la reconstitution du régime naturel de l'unité hydrographique (bassin ou nappe) pour définir le débit minimum biologique, un débit d'objectif étiage et/ou une piézométrie d'objectif d'étiage à respecter statistiquement huit années sur dix. En est déduit un volume théoriquement prélevable par unité de gestion cohérente pour la ressource en eau en prenant en compte les usages aval en confrontant les résultats à différents scénarios de prélèvements. Ces derniers sont aussi comparés mois par mois pour chaque unité.

Ainsi, les études sont fortement dépendantes des données et connaissances disponibles sur chaque territoire qui peuvent être partielles (prélèvements, chroniques de suivi de la ressource, échanges nappe-rivière, etc.). La reconstitution du fonctionnement des systèmes hydrographique est souvent complexe et les résultats de l'étude ne sont pas équivoques. Toutefois, ils offrent une base de réflexion pour la concertation, le plus souvent au travers des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), afin de partager les constats et définir des objectifs chiffrés communs et actions à engager avec les parties prenantes.

Retours d'expérience :

Le syndicat Vendée Eau a réalisé un bilan Besoin Ressource en 2011 qui a mis en évidence un déficit de 8 M m³ à l'horizon 2030 en année sèche. Sur cette base, le syndicat a défini un bouquet de solutions d'économies d'eau, de REUSE, de diversification de ses ressources.

Le SAGE de la Vie Jaunay a réalisé une étude volume prélevable en période de basses eaux entre 2013 et 2015 pour comparer les prélèvements des principaux usages du territoire à la ressource évaluée comme disponible. Cela a permis de mettre en évidence sur certaines unités de gestion du bassin que des prélèvements étaient trop conséquents.

Mesure 2 : Performance des réseaux d'eau potable

Contenu de l'action :

Action immédiate : Engager une campagne de recherche de fuites des réseaux

20% de l'eau potable produite en France est perdue dans les fuites des réseaux de distribution d'eau potable. La lutte contre les fuites est ainsi un levier fort pour réduire les prélèvements d'eau sur un territoire. Même si cette eau retourne dans le milieu naturel sans avoir été dégradée en qualité, le sur-prélèvement sur la ressource peut générer un déséquilibre.

→ Avec quels outils et techniques une campagne « détection des fuites » peut s'appuyer pour agir rapidement et de manière complémentaire ?

- **L'utilisation de capteurs acoustiques dans le réseau** permet de détecter rapidement la présence d'une fuite et sa localisation. Cet outil peut s'appuyer sur une sectorisation du réseau pour être plus efficace ;
- **La sectorisation** consiste à créer des petites zones du réseau qui permettent de localiser plus rapidement les secteurs ou tronçons fuyards ou à enjeux et intervenir avec les équipes pour affiner la localisation de la fuite et agir.

Pour autant, si elle constitue une première étape pour agir, une campagne de détection de fuite isolée n'est pas une stratégie de gestion des fuites suffisante en tant que telle car le réseau est un patrimoine qui évolue et de nouvelles fuites peuvent survenir. **Il convient de mettre en place à plus long terme une stratégie de gestion des fuites ciblées pour évaluer son patrimoine.**

Action à moyen terme : Mettre en place une gestion patrimoniale performante et durable

La mise en place d'une gestion patrimoniale performante et durable permet de répondre à l'objectif de continuité de service à un prix raisonnable tout en limitant son impact sur l'environnement.

Elle passe par une connaissance précise de son patrimoine, dont le linéaire, la date de pose, le matériau et les fuites répertoriées. En cartographiant ces éléments à partir d'outils de Systèmes d'Information Géographique (SIG), une analyse patrimoniale permet de définir des objectifs de renouvellement ciblés et priorités. Par ailleurs, il convient d'améliorer la connaissance de son fonctionnement grâce à des diagnostics fonctionnels et structurels.

Des outils de modélisations ou d'aides à la décision peuvent être utilisés pour mieux anticiper les défaillances et/ou aider à la priorisation d'actions. Ces derniers complètent une stratégie de gestion de fuites systématique.

Retours d'expérience :

Eau publique du Grand Lyon a mis en place depuis plusieurs années une gestion patrimoniale performante et durable. Le rendement a pu être **amélioré de 74% à 86% entre 2014 et 2022** grâce à une connaissance précise de son patrimoine, l'installation de **plus de 6000 capteurs** de recherche de fuite et un centre de pilotage intégré Hublo qui permet un suivi rapproché des relevés des capteurs. La performance du réseau s'appuie sur quatre leviers : rapidité d'intervention, recherche active des fuites, contrôle de la pression, gestion patrimoniale ciblée.

Le SEDIF, a mis en œuvre un programme exigeant de renouvellement prédictif de ses canalisations, afin de gérer durablement son patrimoine et limiter les risques de casse et de fuites. La **performance du réseau est aujourd'hui à 91%**. Mais le SEDIF souhaite aller plus loin dans son nouveau plan pluriannuel d'investissement 2022-2031 qui inclut une stratégie renforcée de gestion du réseau à 30 ans. Cette dernière s'appuie sur des programmes d'intelligence artificielle associés à des techniques d'analyse avancées. Le SEDIF a ainsi prévu un renouvellement patrimonial à hauteur de 654 km de ses canalisations de distribution et de transport sur 10 ans.

Mesure 3 : Usages domestiques

Contenu de l'action :

Action immédiate : Organiser une distribution de kits d'économie d'eau et l'accompagner d'une sensibilisation adaptée

Un kit d'économie d'eau contient des matériels hydro économes comme des mousseurs ou pommeaux de douches à installer, mais aussi des informations et conseils pour économiser l'eau à la maison. La distribution de ces kits auprès des usagers domestiques permet de remplacer le matériel peu performant dans les foyers, tout en communiquant efficacement sur les gestes pour réduire sa consommation en eau au quotidien.

→ Vers quels consommateurs axer la distribution de ces kits ?

En fonction des objectifs de la démarche, il peut être intéressant d'axer la distribution de ces kits vers des consommateurs cibles. Par exemple, **les foyers plus précaires** dans l'objectif de les aider à alléger leurs factures d'eau et d'énergie en plus de réduire les consommations d'eau, ou encore **les plus gros consommateurs d'eau** pour viser les baisses de consommations d'eau plus importante.



La distribution des kits lors d'échange en direct par l'intermédiaire d'ambassadeurs de l'eau doit être privilégiée pour augmenter les chances de communiquer sur l'intérêt de la démarche, les écogestes et faciliter l'installation du matériel proposé. Ces échanges peuvent être organisés lors de visites à domiciles ou d'ateliers locaux d'échanges sur la sobriété par exemple.

Ces démarches peuvent être accompagnées par des structures ayant les compétences pour engager différents publics comme les ALEC ou les régies de quartiers.

Retours d'expérience :

Eau du Bassin Rennais a lancé une action de distribution de kits d'économie d'eau après des gros consommateurs d'eau qui ont été ciblés au préalable. La distribution des kits se fait par l'intermédiaire des ambassadeurs de l'eau qui interviennent directement auprès des foyers pour sensibiliser et expliquer les bons gestes pour économiser l'eau.

Le Département de Seine-Saint-Denis a lancé le Projet EcEAUnome qui a vocation à aider les foyers plus précaires réduire leur facture d'eau et les sensibiliser aux éco-gestes. Le projet prévoit la **distribution de 20 000 kits en 4 ans**. La distribution s'appuie sur des structures de proximité comme les régies de quartiers ou même encore la Poste.

Le département de Gironde a réalisé le projet "MAC Eau" qui a fait apparaître une **économie d'eau liée à la distribution de kits hydro économies d'au-moins 12%**.

L'ALEC Métropole de Montpellier a porté une action auprès de copropriétaires d'une résidence, alliant distribution de kits personnalisés et partage d'expérience entre les copropriétaires, a permis une **réduction de la consommation de l'ordre de 20%**.

Et les résultats sont là !

12 % d'économie d'eau pour le département de la Gironde !

20 % d'économie d'eau pour l'ALEC Métropole de Montpellier !

Action à moyen terme : Réaliser un suivi des fuites après compteur avec déploiement de compteurs intelligents

Même si l'estimation du volume perdu après compteur n'est pas consolidée, il peut atteindre le même ordre de grandeur que les fuites en réseau. Le suivi des fuites après compteur est un enjeu fort dans la réduction des consommations domestiques. Si la prise en charge des coûts liés aux fuites après compteur relève de la responsabilité de l'abonné, la localisation rapide et la résorption des fuites aide à réduire la tension sur la ressource et contribue à la satisfaction de ce dernier en l'aidant à réduire sa facture. Plus une fuite est gérée rapidement, moins elle lui sera coûteuse.

L'installation de compteur intelligent permet de renseigner à quelques heures d'intervalle sur la consommation des foyers sur le territoire et de repérer les consommations anormales en fonction du profil du foyer/immeuble. Ils permettent de mieux informer l'abonné de leur consommation en temps réel et d'identifier rapidement une fuite et la réparer. Leur déploiement peut se faire pendant les campagnes de remplacement de compteur et doit être faite avec une communication adaptée.

Retours d'expérience :

Eau Publique du Grand Lyon a déployé des compteurs intelligents doté de télérelève qui leur permet de réduire les consommations d'eau des usagers domestiques. La télérelève d'eau potable offre plusieurs avantages, notamment d'améliorer le service client et une plus grande réactivité en cas de problème.

Mesure 4 : Bâtiments publics

Contenu de l'action :

Si les bâtiments et usages publics ne sont généralement pas les plus consommateurs en eau sur un territoire, réduire ses consommations participe toutefois à l'effort collectif et à l'exigence d'exemplarité du service public.

Action immédiate : Établir un bilan des consommations des usages publics

Monter une équipe projet avec un technicien pilote de la démarche et un élu référent. Identifier et cartographier les bâtiments et usages de l'eau sur son territoire, ainsi que leurs compteurs et sous compteurs associés. Créer des fiches compteurs et identifier un référent pour chaque usage et bâtiment répertoriés.

Collecter les factures d'eau associées à chacun des bâtiments/usages/compteurs sur plusieurs années pour avoir une idée précise de l'évolution des consommations d'eau.

Sur la base des factures d'eau de ses bâtiments publics ou des usages de l'eau, établir un bilan des consommations grâce à des visualisations graphiques permettant de repérer les postes les plus consommateurs et l'évolution des consommations d'eau dans le temps. Cela peut aider à repérer les fuites importantes sur son patrimoine et pourra éventuellement être complété avec un diagnostic de bâtiments pour définir des priorités d'action.

Action à moyen terme : Mettre en œuvre une gestion optimisée des flux (fuites, équipements, ENC)

Recruter un référent technique « économe de flux » pour la collectivité permettra d'installer une démarche de gestion optimisée des flux dans la durée. Il s'agira pour lui, après avoir établi un bilan des consommations d'eau des bâtiments et usages publics (cf. ci-dessus), de pouvoir identifier les priorités et le plan d'action pour réduire les consommations d'eau.

→ Quelles sont les missions du référent « économe de flux » ?

L'économe de flux sera responsable de l'animation et de la mise en œuvre de plan de réduction des consommations d'eau : installation de matériels performant, déploiement de projet de recours aux eaux non conventionnelles ou sensibilisation des acteurs.

Une attention particulière doit être donnée à la gestion des fuites. Il faudra organiser une relève pendant les périodes d'inoccupation des lieux, comme la nuit, et une relève de compteurs d'eau régulière (mensuelle a minima) pour les localiser et les réparer rapidement. Installer un système de télérelève est fortement conseillé car il permet de collecter les relevés à 24h d'intervalle et identifier les consommations anormales rapidement.

Retours d'expérience :

Bordeaux Métropole est engagé dans une démarche de sobriété en eau depuis 2014 qui est animée par un économe de flux interne à la collectivité. Les compteurs ont été équipés de télérelève avec des dispositifs d'alerte. Le patrimoine maintenant bien connu, des priorités sont établies entre les fuites à résorber de manière plus ou moins urgente et les actions sur les bâtiments les plus consommateurs d'eau hors fuite.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Montpellier Métropole suit et analyse les consommations d'eau des communes de son territoire depuis 2016. Auparavant, seule l'analyse des consommations annuelles en comparaison de ratios moyens permettait de détecter des sur-consommations. La télérelève mise en place par les gestionnaires de réseaux de distribution permet de mieux connaître les consommations d'eau et de détecter rapidement les fuites éventuelles.

Le syndicat Vendée Eau a mis en place le programme « Chaque goutte compte » pour accompagner les communes de son territoire à réduire leur consommation d'eau, être autonome dans le diagnostic des consommations et valoriser leurs actions. L'objectif est **d'accompagner 20 communes par an entre 2022 et 2024**. 60 communes ont déjà été accompagnées pendant le précédent programme.

Mesure 5 : Arrosage des espaces verts

Contenu de l'action :

Les espaces végétalisés en zones urbaines apparaissent aujourd'hui comme un élément essentiel de lutte face au réchauffement urbain. En effet, parcs et autres espaces verts participent au développement des îlots de fraîcheur, tout en favorisant la perméabilité des sols et la biodiversité.

En revanche, ces zones restent sensibles aux effets de la sécheresse. Apparaît alors la nécessité de mieux gérer ces espaces, notamment en les adaptant aux contextes locaux ou, dans un premier temps, à mieux gérer leur entretien.

Action immédiate : Mettre en place de dispositifs d'arrosage optimisés (Goutte à goutte / programmation)

A très court terme, les collectivités doivent évoluer vers une gestion plus raisonnée de leurs espaces verts urbains pour préserver leurs espaces verts mais également la ressource en eau, en se dirigeant vers une meilleure utilisation.

Le but de cette action est de diriger l'eau là où elle est nécessaire, à savoir les plantes plutôt que les zones artificialisées alentours. Concrètement, cela peut se traduire de plusieurs manières :

- Utilisation de pluviomètre automatique pour ne pas arroser après des précipitations,
- Détection des fuites et blocages sur les systèmes d'irrigation, une bonne maintenance évite les pertes,
- Installation de paillage et de système pour empêcher l'évaporation et permettre une meilleure rétention de l'eau,
- Mise en place d'arrosages localisés quand possibles, type goutte à goutte ou micro-aspersion,
- Prise en compte les mesures de restrictions et mieux programmer les arrosages.

Retour d'expérience :

Nantes Métropole, soumise à de fortes restrictions d'usage, l'agglomération a su s'adapter rapidement. En effet, outre une dérogation nécessaire à la sauvegarde d'une collection de végétaux « remarquables », un arrosage raisonné, notamment la nuit (entre 20h et 8h) a été mis en place. Les serres de la ville n'ont été que très peu impactées par les chaleurs car leur fonctionnement nécessite très peu d'eau. Pour le reste des végétaux, la métropole a fait le choix d'étendre les surfaces paillées afin de préserver au maximum l'humidité dans les sols.

Nantes Métropole indique que l'ensemble des mesures a permis de diviser par quatre la consommation d'eau de son service espaces verts. Cependant, le service continue de s'adapter et il

tend désormais à développer des solutions plus pérennes pour la préservation de la ressource en eau.

Action à moyen terme : Choisir des variétés moins consommatrices d'eau

A plus long terme, il est nécessaire de repenser la conception et gestion de nos espaces verts. C'est-à-dire qu'en prenant en compte des périodes estivales plus longues et plus sèches, il vaut mieux s'orienter vers des espèces végétales plus adaptées à ce genre de climat et à ces conditions.

Cela passera par une diminution de la présence de plantes annuelles au profit de plantes vivaces, qui, associées à des arbustes permettront de s'inscrire dans une vraie stratégie d'économie d'eau, tout en participant à la création de zones de fraîcheur dans les villes. De la même manière, les plantes couvre-sol sont un bon moyen de limiter l'évaporation et d'augmenter les taux de rétention des sols.

Retour d'expérience :

La Ville de Poitiers, dans sa gestion écologique de ses espaces verts, a mis en place un suivi des consommations d'eau pour tendre vers plus de sobriété. Elle a fait également le choix de végétaux plus rustiques et moins gourmands en eau.

Mesure 6 : Recours aux eaux non conventionnelles (ENC)

Contenu de l'action :

Ressources de substitution, les eaux non conventionnelles permettent d'inscrire la gestion de l'eau dans une démarche d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique. Elles limitent ainsi les pressions sur la ressource en eau en offrant une ressource alternative, mais cela devra obligatoirement passer par la construction d'une vraie stratégie territoriale adaptée aux enjeux locaux.

Soutenues par plusieurs évolutions réglementaires, il faut savoir que l'utilisation des eaux non conventionnelles ne peut se faire qu'une fois leur pertinence établie. En effet, c'est au travers d'études d'opportunités et d'évaluation des besoins territoriaux que leur exploitation pourra être validée.

Action immédiate : Lancer une étude d'opportunité de réutilisation d'eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, vidange de piscine, eaux pluviales...) sur du multiusages

Le déploiement du recours aux ENC passe avant tout par un portage politique fort qui place la gestion de l'eau au cœur du projet de développement et d'aménagement d'un territoire.

Pour autant, tous les projets d'ENC ne sont pas nécessairement pertinents. En effet, il n'est pas question de détourner un rejet de STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) de son rôle crucial de soutien d'étiage, ni de générer une surconsommation d'énergie dans un surtraitement, ou encore de transporter des ENC sur des centaines de kilomètres lorsqu'il existe une ressource abondante et peu sollicitée à proximité du besoin.



→ Il est nécessaire de rechercher l'adéquation entre les besoins et les ressources pouvant être sollicitées (qualité, quantité, proximité...) afin d'apporter un bilan globalement positif sur plusieurs enjeux :

- **Sanitaires** : qualité des eaux au regard des usages...
- **Environnementaux** : préservation de l'usage soutien d'étiage, compatibilité avec la préservation de la biodiversité aquatique...
- **Énergétiques** : bilan énergétique du surtraitement et de l'acheminement maîtrisé...
- **Sociaux** : acceptabilité de l'économie circulaire...
- **Financiers et économiques** : infrastructure à créer, poids des coûts d'exploitation, recettes générées...

Retours d'expérience :

La Vallée de la Drôme lance le projet « Bio'Vallée » qui propose de regarder les contraintes et les usages liés à la REUT sur son bassin versant. Ce projet a pour objectif de développer une méthode, à l'échelle du territoire, pour bien cibler les priorités dans le développement d'un projet de réutilisation. C'est-à-dire :

- Caractériser les usages de REUT ;
- Noter les gisements d'eau disponible pour la REUT (industries ou domestiques) ;
- Repérer les ressources participant au soutien d'étiage ;
- Faire l'inventaire des projets existants dans la filière de réutilisation ;
- Identifier les opportunités territoriales ;
- Scénariser et évaluer les filières de REUT en regardant l'impact sur l'usage de l'eau et sur l'environnement à l'échelle du territoire.

L'agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie ont lancé l'appel à projet « EC'Eau » pour une économie circulaire de l'eau qui cherche à favoriser l'émergence de projet vertueux de REUT dans son bassin. En effet, elle propose **d'accompagner jusqu'à 80%, de l'étude d'opportunité à la réalisation, les projets répondants à des critères spécifiques**. Des bénéfices du projet pour les milieux aquatiques (volumes substitués ou économisés, ...), à la prise en compte des grands enjeux (environnementaux, climatiques, sanitaires et sociétaux) en passant par l'approche territoriale.

La région Occitanie, en ayant coconstruit cet appel à projet, a publié son propre cahier méthodologique, afin d'apporter les clés de la construction d'un projet REUT, dont le diagnostic d'opportunités est la première étape.

Action à moyen terme : Engager des projets de multi-usage d'ENC (arrosage, lavage voirie, lavage véhicules, hydrocurage des réseaux d'assainissement...)

La viabilité de ces projets porte essentiellement sur la multiplication des sources d'ENC, mais surtout le multiusage de ces eaux sur un territoire.

En recherchant des complémentarités entre besoins importants en volumes mais saisonniers (ex : arrosage d'espaces verts et irrigation agricole) et besoins en eau plus modestes mais pérennes (ex : balayage de voirie), les collectivités pourront s'inscrire dans une démarche de réduction des tensions quantitatives sur leur ressource, tout en participant à l'économie circulaire.

Retours d'expérience :

Cannes Pays de Lérins réalise des expérimentations pour valoriser des eaux usées traitées de sa station d'épuration pour du balayage de voirie et le lavage de ses bennes à ordures, en plus de l'arrosage d'espaces verts. Cette expérimentation cherchait à comparer les risques sanitaires d'une eau usée traitée face à une eau potable dans ces contextes d'usages. Les conclusions de l'expérimentation ne montrent pas de risques accrus de contamination en utilisant les eaux usées traitées, les substances pathogènes venant principalement des surfaces nettoyées mises en suspension.

Métropole de Montpellier dispose d'un projet expérimental appelé Life ReWa de multiusages des eaux usées traitées, qui intègre la création d'une zone pour la biodiversité et d'une parcelle dédiée à la production de biomasse végétale pour la chaufferie biomasse de l'agglomération. L'idée étant de créer une unité mobile de traitement qui permette d'adapter le traitement de l'eau usée traitée aux exigences des différents usages prévus dans le projet.

Mesure 7 : Tarification incitative

Contenu de l'action :

L'élaboration des tarifs de l'eau et de l'assainissement est un outil majeur pour affirmer un projet de territoire autour de différents objectifs : un enjeu économique pour assurer le fonctionnement des infrastructures, un enjeu social visant à garantir à l'ensemble des usagers un accès à une eau de qualité à un coût raisonnable.

Il est également souhaitable que la stratégie tarifaire de la collectivité intègre un enjeu environnemental en incitant à un usage modéré et responsable de la ressource en eau. **À ce titre, une tarification incitative, qui a fait ses preuves dans le domaine des déchets, peut être un atout pour sensibiliser à la réduction de la consommation d'eau des particuliers.**

En effet, la tarification de l'eau est composée d'une part fixe (l'abonnement) et d'une part variable directement liée à la consommation de l'abonné et il est alors possible de moduler, notamment, la part variable, en proposant une tarification progressive par tranche avec un prix du m³ plus élevé au-delà d'un certain volume correspondant au besoin vital nécessaire, les consommations supérieures à ce volume pouvant être considérées de confort.

Action immédiate : Tester les seuils d'alerte de surconsommation pour sensibiliser auprès des usagers domestiques

Définir un volume palier considéré comme trop important pour une catégorie d'usage/foyer et alerter l'utilisateur lorsque celui-ci l'a dépassé. Ce dispositif permet d'identifier les plus gros consommateurs du service eau potable et de leur envoyer un premier signal d'alerte quant à leurs habitudes de consommation et de les inciter à réduire leur consommation.

Il peut être une première étape de sensibilisation avant la mise en œuvre d'une tarification incitative sur le territoire qui viendrait pénaliser les sur-consommations.

Action à moyen terme : Délibérer une tarification environnementale de l'eau

Il n'existe pas de modèle universel de tarification incitative en eau à répliquer et chaque collectivité est la plus à même de déployer une tarification environnementale au service des économies d'eau selon les spécificités du territoire et les typologies d'usagers (détermination des seuils pour une tarification progressive, des usages, etc.).

Pour inciter aux économies d'eau tout en favorisant le maintien de l'accès à l'eau pour tous, la tarification incitative peut comporter un volet environnemental accompagné de mesures sociales. Des retours d'expériences de collectivités ayant déployé une tarification incitative et sociale permettent d'identifier les bonnes pratiques juridiques et techniques pour sa réussite.

Retours d'expérience :

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a mis en place de la première tarification Eco-Solidaire en France, depuis le 1er octobre 2012, pour inciter aux économies d'eau et favoriser le maintien de l'accès à l'eau pour tous. La collectivité a fait le choix d'une part fixe relativement faible (20,6 €/an), et de trois tranches progressives concernant la part variable (une première tranche dite "eau essentielle", une seconde tranche dite "eau utile", une troisième tranche "eau confort"). Un tarif spécifique non domestique est également mis en œuvre (1,08 €/m³). Mise en place de la télérelève pour les bénéficiaires Complémentaire Santé Solidaire volontaires. Chèque eau complémentaire pour les familles nombreuses.

Ces dispositifs ont permis la réduction de la consommation des habitants :

- **La consommation annuelle moyenne qui est désormais de 67 m³/an/abonné domestique sur le territoire (la moyenne nationale étant de 81m³).**
- **Une diminution constatée de 10% des volumes d'eau prélevés dans le milieu.**

Le Grand Annecy a choisi une tarification incitative garantissant l'accès à l'eau des plus fragiles : Application d'une part fixe à un niveau médian (30 € en 2022), progressivité de la part variable au-delà de 200m³ (tarification progressive avec deux seuils 0-200 et >200 m³) et disparition de la dégressivité tarifaire au 1er janvier 2023. Mise en place d'une allocation eau.

Mesure 8 : Usages industriels

Contenu de l'action :

Les usages industriels représentent 8% des prélèvements d'eau et 4% de la consommation d'eau douce en France. Ces chiffres peuvent varier d'un territoire à l'autre mais l'industrie reste un des acteurs clés à engager vers des pratiques sobres en eau : changement de pratiques via la formation des employés ; changements de process ; mise en place de projet de recours aux eaux non conventionnelles.

Action immédiate : Réunir les entreprises pour partager les démarches déjà réalisées

Prendre attache avec les structures locales d'accompagnement des industriels comme les CCI pour faire le lien afin de mieux appréhender le tissu industriel local et ses enjeux en lien avec l'eau.

Organiser des réunions d'information et d'échange à destination des industriels en mettant en avant les solutions possibles dans le contexte technique et réglementaire actuel et en lien avec la typologie d'industries concernées.

Communiquer et valoriser des retours d'expérience de porteurs de projet et partager les bonnes pratiques pour inspirer l'action.

Proposer des pistes de financements pour changer les pratiques et déployer des projets.

Action à moyen terme : Accompagner les acteurs dans réduction des consommations & la REUSE

Se rapprocher des structures locales de l'industrie comme les CCI, mais aussi les Agences de l'Eau pour échanger autour du projet et de l'accompagnement qui peut être proposé dans le cadre de cette action. Identifier les sites industriels consommateurs d'eau à cibler.

Pour chaque site, proposer un diagnostic des consommations d'eau qui permet d'identifier et de proposer des actions sur les postes où les consommations peuvent être optimisées et réduites. Les mettre en place en identifiant les priorités : le plus gros potentiel d'économie d'eau, actions sans regrets rapides à mettre en place, ... Ces actions peuvent concerner la formation des agents ou encore l'optimisation des process.

Identifier les potentiels de Réutilisation des eaux sur le site industriel. Le cadre réglementaire est en évolution et avance en faveur du REUSE à l'échelle industrielle notamment pour l'industrie agro-alimentaire. Si les projets sont souvent coûteux et les retours sur investissement très longs, il est important d'intégrer dans les composantes du calcul les périodes où le REUSE permet de continuer l'activité de l'entreprise normalement suspendue en cas d'arrêt sécheresse. Cela justifie souvent son investissement.

Retours d'expérience :

La CCI du Morbihan a organisé une série de réunions et un guide pour valoriser les entreprises innovantes et sensibiliser sur les bonnes pratiques. Le programme nommé ECOD'O se décline par :

- La réalisation de **30 diagnostics gratuits dans les entreprises**,
- La valorisation de leurs bonnes pratiques à travers la publication d'un guide,
- L'organisation d'ateliers thématiques,
- La cartographie des potentiels de REUSE (Réutilisation des Eaux Usées)

L'Agence de l'Eau Seine Normandie et la CCI de l'Yonne ont signé une convention d'animation pour accompagner les entreprises vers des pratiques plus sobres en eau et pour réduire les rejets polluants. L'animation inclut de la communication ciblée notamment sur les actualités réglementaires dont les arrêtés sécheresse mais aussi des réunions d'informations.

Mesure 9 : Usages agricoles

Contenu de l'action :

Bien que l'agriculture représente seulement 9% des prélèvements d'eau, elle est l'activité la plus consommatrice en France avec presque 50% du volume consommé total, soit environ 3 Md m³ d'eau utilisés pour l'irrigation de 7% de la surface agricole utile en 3 mois.

Dans les faits, l'agriculture consomme presque l'entièreté de l'eau prélevée pour son fonctionnement, notamment pour le besoin des plantes et cultures, mais aussi au travers de l'évapotranspiration.

Face à ce secteur très impacté par le manque d'eau, il semble essentiel de tirer des conclusions des derniers épisodes de sécheresse afin de diriger la filière vers un usage plus raisonné de la ressource en eau et des pratiques agricoles plus durables.

Action immédiate : Faire un bilan partagé de la dernière sécheresse et sensibiliser sur les tendances de l'année 2023

Collecte et analyse de données :

- Bilan des précipitations ;
- Niveau dans les masses d'eau ;
- Activités impactées en plus du monde agricole (celle qui utilisent de l'eau et celles qui en ont manquées) : biodiversité, industrie et domestiques.

Analyse des impacts, pour comprendre les impacts locaux et les coût environnementaux, économiques et sociaux :

- Quelles ont été les conséquences de cette sécheresse ? ;
- Restrictions d'usages, arrêtés sécheresse ;
- Coûts et impacts du recours à l'eau potable en période de sécheresse ;
- Diminution des réserves d'eau.

Le bilan : Organiser des réunions/ateliers pour partager les analyses faites sur l'année qui vient de s'écouler. L'objectif est d'échanger et de rendre accessible les impacts de la sécheresse sur les milieux pour sensibiliser le plus grand nombre :

- Projections climatiques appuyées par les données de Météo France ;
- Anticipation des besoins locaux (agricultures, domestiques et industriels) ;
- Mesures d'adaptation (animation et guides des bonnes pratiques) ;
- Promotion et subvention de comportements hydro-économes ;
- Impliquer toutes les parties prenantes dans une gestion concertée de la ressource en eau.

Retours d'expérience :

La préfecture du Var a dressé, courant décembre 2022, un bilan de la sécheresse qui s'est abattue sur son territoire. Dans son dossier, elle revient sur l'ensemble des arrêtés de restrictions pris au cours de l'année, les conséquences territoriales et les options envisageables pour une meilleure gestion de l'eau sur l'ensemble du département. Le document précise que le besoin d'actions immédiates est nécessaire car la ressource en eau reste vulnérable.

Météo France a présenté, en début d'année 2023, son bilan sur « l'année la plus chaude jamais mesurée en France métropolitaine ». L'agence revient en détails sur les phénomènes extrêmes de l'été, du déficit de pluie, à l'ensoleillement exceptionnel en passant par une sécheresse des sols longue et étendue sur l'ensemble du territoire. L'adaptation au changement climatique est plus que jamais nécessaire, sans quoi ce genre de phénomène risque de devenir « normale » d'ici 2050.

Action à moyen terme : Accompagner la filière agricole dans son changement de pratiques

Vectrices d'évolution, les collectivités ont la lourde tâche d'impulser les changements de pratiques sur leur territoire, en termes d'économie d'eau et de partage de la ressource. Mesure du Plan Eau, le soutien des pratiques agricoles hydro-économes est primordial pour remplir l'objectif de -10% d'eau prélevée à horizon 2030.

Chambres d'agriculture et Agences de l'eau accompagnent le monde agricole vers une transformation progressive de l'ensemble de la filière, au travers d'actions de sensibilisation, d'animation et/ou de financement.

La diversité des pratiques agricoles demandeuses en eau exige une priorisation des actions. Notamment en listant l'ensemble des usages, en mesurant les quantités consommées (via des compteurs) et en établissant le rapport besoin/ressource.

Les actions peuvent orienter la filière vers :

- Le développement de pratiques d'irrigation plus innovantes ;
- La transition vers l'agroécologie à bas niveau d'impact sur l'eau ;
- Le changement vers des variétés plus résistantes et nécessitant moins d'eau et d'intrants ;

Le but est, à terme, de moins solliciter les nappes phréatiques tout en développant la souveraineté alimentaire du pays.

Soutenue par la France et l'Union Européenne, la REUT pour l'irrigation agricole est aussi à envisager quand elle est possible. D'autant plus que, généralement, la proximité entre les stations d'épuration rurales et les champs irrigables permet un déploiement facilité des projets de réutilisation.

Retours d'expérience :

Montpellier Méditerranée Métropole et l'ensemble des communes de son territoire s'engagent dans une démarche de coopérative territoriale, pour coconstruire sa politique agroécologique et alimentaire : **Agroécologie Alimentation**. L'objectif est de mettre en place un système alimentaire local, sain et durable tout en cherchant à préserver les ressources naturelles.

Les chambres d'agriculture portent un plan de relance qui a pour objectif d'aider et d'accompagner à des investissements permettant d'améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux aléas climatiques. Ces subventions visent à protéger la filière contre les sécheresses mais également d'améliorer les pratiques agricoles et d'irrigation.

Les Agences de l'eau agissent auprès des acteurs locaux pour orienter et accompagner au développement de solutions agricoles à faible niveau d'impact sur la ressource en eau. Notamment grâce aux actions suivantes :

- Soutien à la mise en place de filières agricoles à bas niveau d'impact : Création de 800 postes d'animation sur les captages, en 3 ans.
- Soutien à l'expérimentation et à l'innovation : Développement de pratiques favorables à la ressource en eau, travail sur des variétés résistantes au changement climatique et développement de la REUT.
- Accompagnement au changement de pratiques : 120M€ d'aides des Agences de l'eau (financement d'équipements et sensibilisation).

Pour aller plus loin : Favoriser l'amendement organique des sols à partir du retour aux sols des boues de station de traitement des eaux usées pour améliorer la capacité d'infiltration des sols

Riches en matière organique, élément clé de la fertilité des sols, les boues issues des STEU apportent les nutriments nécessaires au développement des cultures. Levier de l'économie circulaire, elles participent de manière bénéfique à la structuration des sols. En effet, ce genre d'amendement augmente les propriétés hydrodynamiques des sols et améliore les taux d'infiltration car il accroît la porosité totale. Cela favorise la rétention et réduit les ruissellements en surface.



Particulièrement utile dans les zones impactées par la sécheresse où la compacité des sols ne permet pas une bonne infiltration, un bon amendement participe à réduire les besoins en irrigation et favoriser une utilisation plus efficace de l'eau dans les pratiques.

Il est à noter que l'épandage et le compostage sont des processus jugés « simples et locaux », peu coûteux, cohérents avec les principes de l'économie circulaire et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment pour les stations extensives des collectivités et EPCI ruraux en faveur de la valorisation agronomique des petits gisements de boues.

Couplés à un arrosage agricole plus efficace, les rendements d'irrigation des zones amendées en boues d'épuration se verront améliorés et les usages globaux d'eau diminueront.

→ Quelles sont les étapes à suivre ?

- Recherche des zones agricoles en tension ;
- L'amendement des sols est-il possible ? ;
- Gisements de boues à proximité (logique d'économie circulaire) ;
- Élaboration d'un plan d'épandage des boues d'épuration ;
- Établir un bilan au terme de la période.

Retours d'expérience :

MESE Occitanie : Un rapport de la Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages de la région Occitanie montre dans un rapport spécifique aux boues d'épuration, tout l'intérêt que cette matière peut présenter. Il met en évidence tout l'intérêt de cet amendement organique, particulièrement dans les territoires méditerranéens car beaucoup de sols, souvent secs, ont des teneurs faibles en matières organiques. Les boues d'épuration participent donc à l'enrichissement des sols, tout en améliorant leur structure et leur résilience face aux aléas climatiques.

Mesure 10 : Gestion intégrée des eaux pluviales

Contenu de l'action :

Action immédiate : Distribuer des cuves de récupération d'eau de pluie

Le stockage et la réutilisation de l'eau de pluie fait partie des solutions de la gestion intégrée des eaux pluviales. Elle permet de limiter le ruissellement de l'eau en la captant et stockant là où elle tombe. Cette eau stockée dans des cuves peut ensuite être utilisée pour différents usages (arrosage, toilettes, lavages des sols) et limiter la pression sur la ressource en eau potable.

La distribution de cuves de récupération d'eau de pluie peut revêtir plusieurs formes : aides à l'installation pour les usagers qui pourront adapter la taille des cuves en fonction de l'exploitation et du besoin, ou encore de distribution de cuve d'un volume défini pour les usagers domestiques possédant un jardin.

Il est intéressant d'identifier les potentiels d'installation de cuve de récupération d'eau de pluie chez les différents usagers (domestiques, agriculteurs, industriels...) et les usages de l'eau de pluie associés.

Ensuite, se rapprocher des agences de l'eau pour appuyer le financement et communiquer sur le projet et les aides disponibles.

Faire un bilan de l'action.

Retours d'expérience :

Orléans Métropole a mis en place à l'automne 2022 un dispositif d'aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie de 300L minimum. Afin d'inciter les particuliers des 22 communes de la Métropole à la préservation de la ressource en eau, 1000 bons d'achats de 50€ étaient proposés à l'issue d'une démarche en ligne. La valeur de ces bons peut permettre de couvrir la moitié du coût d'un récupérateur. **Face au succès de cette mesure, 1500 nouveaux bons du même montant ont été proposés en mars 2023**, qui ont intégralement été délivrés. Une nouvelle campagne d'aide devrait voir le jour en automne 2023.

Action à moyen terme : Mener des opérations de désimperméabilisation pour favoriser la recharge de nappes

La gestion des eaux pluviales à la source participe à la recharge de nappes en infiltrant la pluie au plus près de là où elle tombe et à la lutte contre les pollutions de l'eau en évitant le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées. Les premières étapes peuvent consister à définir des objectifs de désimperméabilisation et déconnexion au réseau d'assainissement collectif unitaire et à utiliser différents outils pour les mettre en œuvre.

Tout d'abord, il peut s'agir de définir un schéma directeur de gestion des eaux pluviales avec des objectifs et des règles de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales à la parcelle. Il permet de définir la ligne directrice de la collectivité mais ce document n'est pas forcément suffisant en lui-même.

Il est fortement recommandé de transcrire ces objectifs / prescriptions dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU). Concernant le PLU, il est souhaitable que ces règles soient transcrites au sein du règlement :

- Les autorisations d'urbanisme devant être conformes au règlement et/ou au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définit les orientations et bonnes pratiques à consulter en amont de tout projet ;
- Les autorisations d'urbanisme devant être compatibles aux prescriptions des OAP.

Enfin, ces objectifs / prescriptions pourront être transcrits au sein du zonage pluvial, qu'il faudra annexer au PLU (directement au sein du règlement ou en annexe) pour lui donner une portée juridique et qu'il soit opposable dans le cadre de l'application du droit des sols.

→ Comment s'assurer de l'efficacité de cette action ?

Une communication et un accompagnement des porteurs de projet dans les choix de solutions de déconnexion des eaux pluviales est souvent indispensable pour l'efficacité de la mise en œuvre des règles inscrites dans les documents d'urbanisme : stockage, infiltration, réutilisation ou évaporation de la pluie de 6mm par exemple et les financements associés.

Retours d'expérience :

Grand Chambéry a créé une OAP Cycle de l'eau dans son PLU qui définit la stratégie en matière de cycle de l'eau de l'agglomération avec notamment un objectif de limitation de l'imperméabilisation et de favorisation de l'infiltration.

Rennes Métropole a mis en place une carte de gestion des eaux pluviales pour déterminer si la parcelle est favorable à l'infiltration / Carte du coefficient de végétalisation pour déterminer la part d'espaces végétalisés à préserver dans les communes membres.



Grand Narbonne a pris en compte de la désimperméabilisation dans les documents d'urbanisme :

- SCoT : par exemple, les collectivités membres doivent mener une réflexion sur les opportunités de désimperméabilisation / étudier la faisabilité de compensation des surfaces imperméabilisées.
- PLU : leviers mobilisables au sein du règlement pour limiter l'imperméabilisation ou désimperméabiliser (détermination des espaces boisés classés, des terrains cultivés et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques, des espaces végétalisés à valoriser, mise en œuvre d'un coefficient de pleine terre, limiter le nombre maximal d'aires de stationnement, etc.).